

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE  
GASTON SAVE DURANT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE VANNES  
D'EAU**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1 :** À compter du lundi 11 décembre 2017 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux  
de renouvellement de vannes d'eau,

- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores rue  
Gaston Save, au carrefour avec l'avenue Eugénie et Jules Ferry**

**Article 2 :** La signalisation temporaire et les feux seront mis en place par l'entreprise. Le  
chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 5 décembre 2017

Le Maire,

David VALENCE